

Séance du 28 mars 2019 à 18 H 00

Envoyé en préfecture le 03/04/2019

Reçu en préfecture le 03/04/2019

Affiché le

ID : 019-251903100-20190328-201984-DE

\*\*\*

**Date de convocation : 21 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 28 mars, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

**Objet : Tableau des effectifs**

Nombre de membres en exercice : 150  
 Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix  
 Présents : 77  
 Votants : 75 x 1 voix + 2 x 6 voix 85  
 Et Pouvoirs : 1 x 6 voix 6

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient au Comité Syndical de fixer les effectifs théoriques du personnel, afin d'anticiper l'évolution des services et les possibilités de promotion des agents, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Je vous propose :

- de valider le tableau des effectifs ci-dessous, représentant les postes pourvus à ce jour et qui tient compte, dans les postes budgétés, des avancements de grade prévus en 2019 ainsi que des divers mouvements du personnel.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 – chapitre 12

CADRES D'EMPLOI	GRADES	CAT.	POSTES BUDGET	POSTES POURVUS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteur Territorial	- Rédacteur	B	1	1
	- Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	B	0	0
Adjoints Administratifs Territoriaux	- Adjoint Administratif	C	5	5
	- Adjoint Administratif Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	0
	Adjoint Administratif Ppal de 1 <sup>er</sup> classe	C	2	2

CADRES D'EMPLOI	GRADES	CAT.	POSTES BUDGET	POSTES POURVUS
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieurs	- Ingénieur en Chef de Classe Normale	A	1	1
	- Ingénieur Principal	A	1	1
Techniciens Territoriaux	- Technicien contractuel	B	1	1
	- Technicien	B	1	1
	- Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	1
	- Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2
Agents de Maîtrise Territoriaux	- Agent de Maîtrise	C	5	4
	- Agent de Maîtrise principal	C	1	0
Adjoints Techniques Territoriaux	- Adjoint Technique	C	51	48
	- Adjoint Technique de 28 h/semaine	C	1	1
	- Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	45	44
	- Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	60	40
<b>TOTAUX</b>			<b>181</b>	<b>152</b>

Je vous demande de délibérer sur ces propositions.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**



Le Président

Yves LAPORTE

Envoyé en préfecture le 03/04/2019

Reçu en préfecture le 03/04/2019

Affiché le



ID : 019-251903100-20190328-201984-DE